

CLIENT :

ADRESSE (de facturation) :

CODE POSTAL : LOCALITE :

TEL : GSM :

EMAIL : URL :

N° ENTREPRISE : BE 0.....

PERSONNE DE CONTACT :

TEL / GSM / MAIL :

COORDONNEES DU WEB MASTER (indispensable) :

	Pack 2	Pack 1
Définition d'une stratégie de Marketing online (objectifs, cible, moyens)	✓	✓
Création (ou adaptation) et prise en charge comme administrateur Pages FaceBook, Google+, YouTube,...	✓	✓
Gestion des pages (*nombre de posts minimum par mois)	FaceBook (5*) Google (1*) YouTube,...	FaceBook (4*)
Animation et modération des pages	✓	✓
HoReCa : Animation et modération réseaux spéciaux (TripAdvisor,...)	✓	✓
Veille E-réputation	✓	
Event (1x/mois) : 1 déplacement sur site ou 1 film (prise de vues et montage)	✓	
6 Photos 360° pour visite virtuelle Google Street View	✓	
Prix en Euros htva par mois/an	515€/6000€	310€/3600€
Forfait Visite virtuelle (15 photos 360°) et installation sur Google Street View		500€
Création site Internet «vitrine - 3 pages» sur One.com		1000€
Formation de base «installer votre entreprise sur les Réseaux Sociaux» (1 jour - 1 pers.)		750€

Remarques :

.....

Fait à en 2 exemplaires le 2020

Signature client :

Signature BeKnown :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Sauf dérogation écrite de notre part, les présentes conditions générales de vente sont réputées acceptées sans restriction par nos clients : Les conditions générales sont applicables pour toute offre, prestation ou réalisation de la srl Beknown représentée par Sabrina Federico. Le client est censé en avoir pris connaissance et en avoir accepté toutes les clauses.

Article 1 : Exposé préalable : Le client confie à BeKnown la maintenance de sa communication détaillée dans le bon de commande signé par les deux parties. Les présentes Conditions Générales complètent la convention des parties telle qu'elle résulte du bon de commande. En signant le bon de commande de partenariat, l'annonceur a renoncé à ses propres conditions générales et particulières même si elles prévoient qu'elles seules sont applicables et accepte les conditions générales de la srl Beknown qu'il reconnaît avoir lues.

Article 2 : Objet : Les travaux de rédaction, de révision, de traduction, etc. confiés à Beknown par le client ne débutent qu'à la réception du bon de commande signé par le client ou de l'offre contresignée, ainsi que le paiement de la première facture, expédié(s) par mail ou courrier postal.

La srl Beknown s'engage à exécuter la campagne de communication sur les seuls critères déterminés dans les bons de commande et conditions générales. La srl Beknown est libre de faire appel à tous sous-traitants pour réaliser les prestations. Beknown se réserve le droit de ne pas faire offre pour, par exemple, la promotion ou la description de produits ou services : contrairement à la législation belge, dérogeant aux valeurs et principes de Beknown et non inclus dans sa zone de compétence.

Article 3 : Prix et modalités : Les factures sont payables anticipativement à l'adresse reprise sur le bon de commande. Les prix s'entendent hors TVA et sont en euro. Les factures forment preuve des commandes verbales et écrites passées.

Toute facture impayée à la date d'échéance entraînera la débitation, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire d'un montant total de 15% de la somme en principal avec un montant minimum de 250€, d'intérêts au taux de 10% et des frais. Toute contestation relative à la facturation doit être introduite par lettre recommandée avec copie par mail ou courrier ordinaire. Cela dans les 8 jours suivant l'expédition de la facture. Ces délais sont arrêtés sous peine de forclusion. Une réclamation ne libère pas le client de ses obligations de paiement.

La srl Beknown se réserve le droit, avec avis préalable au client, de majorer ou de diminuer son tarif au cours d'exécution de la commande. Une facture peut être fournie et facturée en complément.

Article 4 : Le matériel : Le matériel sera remis à Beknown au plus tard à l'échéance du délai matériel et deviendra définitivement sa propriété. La srl Beknown se réserve le droit de refuser le matériel ou l'annonce non conforme.

Le client reste seul responsable du contenu du matériel remis à la srl Beknown et du contenu sur les réseaux sociaux. L'annonceur garantit la srl Beknown de toute poursuite ou condamnation du chef du contenu de ce matériel et ou du contenu sur les réseaux sociaux. La srl Beknown décline toute responsabilité quant aux dommages causés, le cas échéant, à la suite de la transmission et/ou de l'utilisation des fichiers et documents mis à disposition du client, ainsi que les réactions des internautes sur les réseaux sociaux.

Article 5 : Résiliation : Le fait de ne pas livrer en temps utile des documents, prêts à l'emploi, conformes aux conditions particulières et aux exigences du procédé employé, l'état de cessation de paiement ou tout autre état analogue, l'absence de réaction pendant 15 jours à une mise en demeure constatant une violation d'une obligation émanant du bon de commande constituent une faute grave susceptible d'engendrer la résiliation unilatérale aux torts exclusifs de l'annonceur. La srl Beknown se réserve le droit de considérer le contrat comme résolu de plein droit – sans mise en demeure préalable – et/ou d'exiger le paiement immédiat des sommes dues par le client si : le client est déclaré en faillite ou en liquidation, si le client décède ou est mis sous tutelle, si le client ne respecte pas ses obligations (communication des informations utiles...) ou si un ensemble d'éléments indique que le client ne remplira pas ses obligations, si le client omet de payer l'acompte convenu ou la facture liée aux travaux déjà réalisés.

Article 6 : Divers : La srl Beknown n'assume aucune obligation de résultat quant à la campagne de communication. Les parties s'engagent à conserver la confidentialité des informations inconnues du public.

Article 7 : Durée du contrat : La durée du contrat est de 12 mois, à dater de la date du bon de commande, avec tacite reconduction d'année en année. En cas d'annulation, un préavis d'un mois avant l'échéance sera envoyé par recommandé et courrier normal au nom Sabrina Federico- rue Lahaut, 41 à 1325 Chaumont-Gistoux.

Article 8 : Clause de rétractation : Dans les 7 jours ouvrables (mission signée en agence)/14 jours calendriers (mission signée hors agence ou à distance) à compter du lendemain de la signature du présent contrat, le consommateur a le droit de se rétracter de son engagement, sans frais, à la condition qu'il en informe la srl Beknown par fax, mail, courrier. En ce qui concerne le respect du délai, il suffit que la notification soit envoyée avant l'expiration de ce dernier. Sauf renonciation notifiée par courrier, fax, tel ou mail à l'autre partie au minimum un mois avant l'échéance, le présent contrat sera prolongé tacitement pour une durée d'un an et ce aux mêmes conditions. Toute clause par laquelle le consommateur renoncerait à ce droit est frappée de nullité.

Article 9 : Dédommagement des frais : Le commettant souhaite que la srl Beknown débute l'exécution de sa mission durant le délai de rétractation. Dans ce cas, si le commettant exerce son droit de rétractation, il dédommagera la srl Beknown de ses frais raisonnables, moyennant 250€ htva de mise en place de dossier.

Article 10 : Litige : En cas de litige entre les parties relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, qui ne pourrait être résolu à l'amiable, les parties s'engagent à tenter de résoudre leur différend par la médiation. Le droit belge sera applicable et la langue française d'usage.

Article 11 : La srl Beknown n'est pas responsable des bases de données de ses clients et ne peut être mise en cause pour des dommages et intérêts sur le non respect de la vie privée de ceux-ci. Seul le client reste maître de sa base de données et de sa communication.

Article 12 : Mentions légales concernant le RGPD sur notre site internet www.beknown.be